LES SUITES DU MOUVEMENT DES RESPONSABLES ET RESPONSABLES ADJOINTES

Un Comité de Suivi s'est tenu le 30 juin 2022

La direction a introduit cette réunion en expliquant que nous sommes dans une situation de très grande crise des métiers de la petite enfance et que cette crise de personnels est subie à l'échelle nationale. Elle assure « *faire tout ce qu'elle peut pour trouver des solutions, en termes de recrutements* » tout en faisant part de sa « *réelle inquiétude* ».

Elle indique que s'il était possible de recruter uniquement des auxiliaires de puériculture elle le ferait, mais que cela est impossible par manque de candidat.e.s ; elle affirme que « *Le recrutement des ASC facilite la vie des responsables* » et « *permet d'organiser plus facilement vos équipes* ». Elle souhaite même « *aller plus loin en termes de recrutements* » et nous informe de son intention de « *recruter des assistantes maternelles pour exercer en EAPE »* en précisant qu'il faudra « *voir comment les accueillir, les encadrer, les former* »...

La DFPE réaffirme que dans ces conditions toutes les dispositions nécessaires doivent être prises en termes de réductions d'effectifs et/ou d'horaires pour pouvoir respecter les ratios et que la responsabilité de la continuité de direction est partagée par l'ensemble des CASPE et du SPAT.

La DFPE propose 6 groupes de travail thématiques qui réuniront certain.e.s d'entre vous en septembre et octobre, en présence de représentant.e.s du personnel. Vous avez reçu les invitations et les thématiques (rappelées au dos).

Retenons qu'au-delà de ces « travaux » à venir, certaines remarques et questions posées à la direction restent toujours sans réponse :

- La DRH n'était pas présente à cette première réunion, ce qui est regrettable compte tenu des revendications visant une meilleure reconnaissance (Ségur, RIFSEEP, NBI, primes...).
- On est félicitées et remerciées pour notre engagement mais on n'a pas le droit à la prime du Ségur ?! Pourquoi le passage au RIFSEEP des puéricultrices intervient-il aussi tardivement ? Pourquoi pas de NBI pour les responsables et responsables adjointes ?
- L'indispensable accompagnement des équipes intégrant des ASC ajoutera encore à la charge de travail déjà très lourde des responsables : quelles solutions sont proposées ? Comment, compte-tenu de la charge actuelle, accompagner ces agent.e.s qui ont une qualification très différente au sein des équipes de crèches?
- De même concernant les perspectives de « référent sanitaire » de la loi NORMA : quid de la charge et des responsabilités supplémentaires induites ?
- La démarche Qualiparis vise une amélioration de la qualité de service et demande plus de travail : comment peut-on nous imposer cette charge supplémentaire dans le contexte actuel ? Nous proposons que les actions visant l'obtention de Qualiparis soient davantage assurées par le central (supports, logistique et autres découpages d'affichettes...).
- Qu'en est-il de notre demande d'un management plus horizontal pour limiter les effets pervers de l'encadrement pyramidal dans lequel la DFPE semble s'être égarée ?

L'intersyndicale souhaite que la DFPE priorise les actions les plus urgentes et fasse réellement participer les responsables et responsables adjointes qui ont plein d'idées et des solutions à proposer pour améliorer leur quotidien !

Une réunion d'information syndicale (RIS) est prévue le 1er Septembre 2022 pour avancer ENSEMBLE.

LES SUITES DU MOUVEMENT DES RESPONSABLES ET RESPONSABLES ADJOINTES

Les groupes de travail par thématique

G1 - Continuité de direction et autonomie

G2 - RH, statuts, rémunération, logement de fonction, astreintes, accompagnement des nouveaux professionnels (CAP, stagiaires...), temps partiels, mobilité au fil de l'eau

G3 - Rôle et accompagnement des CASPE, autonomie, articulation avec les coordinatrices

G4 - Gestion batimentaire

G5 - Commandes et gestion de l'approvisionnement

G6 - Procédures disciplinaires

Rendez-vous à la RIS du 1er Septembre 2022
pour préparer ces travaux et la suite !

Bourse du travail, 3 rue du Château d'Eau, 75010 Paris,
salle André TOLLET
9h à 12h30